

DÉPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE  
ARRONDISSEMENT D'AUTUN  
CANTON DE SAINT-VALLIER

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
COMMUNE DE SANVIGNES-LES-MINES

Délibération du conseil d'administration

SÉANCE DU 21 FEVRIER 2023

DÉLIBÉRATION N° CA2023-02-CCAS

Convocation du 14 Février 2023

Nombre de membres en exercice : 10

Quorum : 6

Nombre de membres présents : 6

Nombre de votants : 7

Thème : AFFAIRES FINANCIERES

Objet : CCAS - Débat d'orientation  
budgétaire 2023

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-et-un du mois de février le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de SANVIGNES-LES-MINES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. FOURRIER thomas, adjoint au maire chargé des Affaires Sociales, Vice-Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Étaient présents M. FOURRIER, Mme GILLOT, Mme PERRIN, Mme METERY Mme CHAVOT, M. DEVAUX

Étaient excusés M. LAGRANGE, Mme DOUHARD, Mme SEVIN, M. BARREAU ayant donné pouvoir à M. FOURRIER

Secrétaire de séance M.DEVAUX

Rapport présenté par M.FOURRIER

Vu la loi du 7 aout 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république (NOTRe)

Considérant que le D.O.B du CCAS de la Commune de Sanvignes les Mines est organisé dans les deux mois qui précèdent le vote du budget par le conseil d'administration du C.C.A.S,

Considérant que les éléments nécessaires au débat ont été transmis aux conseillers municipaux,

Considérant que le débat a eu lieu en séance,

Sur proposition du rapporteur,

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration à l'unanimité, prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'année 2023.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

L'adjoint chargé des Affaires Sociales

Le secrétaire de séance,

Vice-Président du CCAS

Thomas FOURRIER



Marc DEVAUX

Transmis à la Sous-Préfecture le 3 mars 2023

Publié sur le site internet de la commune le 6 Mars 2023